

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band: 24 (1952)
Heft: 11

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

habitation

ÉDITION

Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg 28, Lausanne.

COMITÉ DE PATRONAGE

LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte;
M. A. Stalder, secrétaire du Cartel romand d'hygiène sociale et morale;
Virieux, architecte cantonal.

GENÈVE

E. Fatio, architecte;
A. Guyonnet, architecte;
Dr A. Montandon;
E. Martin, architecte.

NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte.

FRIBOURG

E. Lateltn, architecte.

RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.
Secrétariat de rédaction:
8, rue Gautier, Genève. Tél. 2 94 05.

COMITÉ DE RÉDACTION

Président: M. A. Maret.
Membres: MM. G. Borel, F. Gilliard,
A. Hœchel, A. Jaquet,
J.-P. Vouga.

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Beaulieu 11, Lausanne.
Chèques postaux II. 6622. Tél. 24 41 41

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent « Habitation »

- U. S. A. L. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement;
- F. A. S. Section romande de la Fédération des architectes suisses;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation, Lausanne;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation, Genève;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation, Moutier;
- S. A. L. Société pour l'amélioration du logement, Genève;
- S. D. T. Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud, Lausanne;
- FAMILIA, Société coopérative d'habitation;
- SYNTEC, Syndicat général des employés techniques, Genève;
- F. O. M. H. A. B. Coopérative d'habitation Genève.

ABONNEMENT

Suisse: fr. 6.— par an. Etranger: fr. 8.60
Prix du numéro (Suisse); 60 ct.
Chèques postaux II. 6622

UN TEXTE

« Le rôle de l'architecte est d'écouter, de comprendre, parfois même de deviner, de répondre opportunément à une demande plus ou moins clairement formulée, d'aller au-devant de nos désirs. C'est le geste de l'homme qui détermine l'art de l'architecte, serviteur d'une constante nécessité. L'architecte ne crée de beauté qu'en servant intelligemment. Il a le devoir de méditer, jamais le droit de rêver. Et le vieux mythe d'Antée comporte pour lui une leçon dont l'oubli serait sa mort. »

FRANCIS JOURDAIN



LA CRISE DU LOGEMENT

« Vous cherchez un logement ? Pourquoi n'allez-vous pas habiter chez vos parents ? »

— Impossible, nos parents habitent chez leurs parents ! »

Cop. Cosmopress.

SOMMAIRE:

L'expérience britannique des villes-satellites et des villes nouvelles	9
Expériences faites au sujet de l'élaboration des plans de cuisines	12
Aperçu des activités des Nations Unies	14
Que pouvons-nous faire pour soutenir les artistes ?	16
Comment conserver les dahlias ?	17
Informations	18
Bibliographie	21